RELEVÉ DES STRUCTURES AGRICOLES 2017

Les succès de la production biologique et du maraîchage se poursuivent

Près de 13% des exploitations agricoles suisses travaillent désormais en bio. AGRI

Exploitations agricoles[1] par canton et système agricole

	Total			Conventionnel			Biologique		
	2016	2017	Variation	2016	2017	Variation	2016	2017	Variation
Berne	10684	10561	-123	9488	9310	-178	1196	1251	55
Fribourg	2866	2840	-26	2694	2658	-36	172	182	10
Genève	389	382	-7	367	354	-13	22	28	6
Jura	1021	1021	-	883	868	-15	138	153	15
Neuchâtel	828	807	-21	754	728	-26	74	79	5
Valais	3015	2956	-59	2690	2633	-57	325	323	-2
Vaud	3618	3628	10	3391	3355	-36	227	273	46
Suisse	**52263**	**51620**	**-643**	**45915**	**44982**	**-933**	**6348**	**6638**	**290**

[1] Toute unité agricole qui répond à l'un des minimas suivants: 1 ha de surface agricole utile (SAU) ou 30 ares de cultures spéciales ou 10 ares de cultures sous abri ou 8 truies ou 80 porcs à l'engrais ou 300 pièces de volaille. Source: OFS

Le succès de la production biologique se confirme tandis que les exploitations et les effectifs de vaches laitières continuent de reculer. La production de volaille continue sur sa lancée.

Le relevé des structures agricoles 2017, établi par l'Office fédéral de la statistique met en évidence un certain nombre de tendances et la poursuite de l'évolution structurelle de l'agriculture suisse. Le pays comptait 51 620 exploitations agricoles en 2017, soit 643 de moins qu'en 2016. La baisse a été plus faible (-1%).

Le regroupement de certaines surfaces a permis l'agrandissement des exploitations existantes et la surface agricole moyenne a augmenté pour atteindre 20,6 ha. Le nombre d'exploitations de plus de 30 ha a quant à lui augmenté de 1%. La surface agricole utile (SAU) est stable à 1,05 million d'hectares.

Le bio et les cultures maraîchères ont la cote

Le succès de la production biologique observé depuis quelques années ne se dément pas. En effet, 6638 exploitations la pratiquaient en 2017 soit une hausse de 5%. Selon le relevé, 63% d'entre elles sont situées en zone de montagne. La SAU exploitée en bio représente 151 400 ha, soit 14% de la SAU suisse.

Les surfaces consacrées aux cultures maraîchères (12 600 ha), sont réparties entre 4100 exploitations, ce qui atteste d'une progression continue depuis plusieurs années, soit une hausse de 24% entre 2012 et 2017.

La majorité de la SAU totale est constituée de prairies naturelles et pâturages (609 000 ha, 58%, sans les alpages). Les terres arables occupent 398 200 ha (38% de la SAU) dont 8% sont dédiés à la production bio, selon le relevé. Les céréales (143 300 ha) y demeurent la principale culture: 83 000 ha sont des céréales destinées à l'alimentation humaine alors que les céréales fourragères couvrent 60 300 ha. Il est à noter que la surface d'épeautre (5000 ha) a progressé de 41% entre 2014 et 2017. Enfin, parmi les autres terres cultivées, la vigne occupe 13 400 hectares et les cultures fruitières s'étendent sur 7200 hectares.

Davantage de vaches allaitantes et de volaille

En 2017, moins d'exploitations agricoles (-3%, 26 535) ont élevé des vaches laitières dont les effectifs sont aussi en baisse (-1%, 569 185 unités). Alternative à la production laitière, le cheptel à viande, notamment les vaches allaitantes et nourrices, est en progression (+2%, 123 398 unités). La moitié des exploitations qui ont opté pour cette production extensive sont en zone de montagne (47%).

La production suisse de volaille affiche aussi une bonne santé. Après avoir stagné en 2016, les effectifs de poulets de chair sont repartis à la hausse en 2017 (+4%, 7 151 000 unités). Quant aux poules pondeuses, leur nombre s'accroît (+4%), prolongeant une tendance observée depuis une décennie. A noter que 16% d'entre elles sont sur des exploitations biologiques.

Le cheptel ovin a aussi légèrement progressé en 2017 (+1%). Plus de la moitié (54%) des exploitations produisant du lait de brebis s'est tournée vers la production bio. L'effectif des caprins (+4%, 78 146 unités), essentiellement localisé en montagne, continue de croître. Quant à la filière porcine, le nombre de producteurs (-3%) ainsi que le cheptel (-1%) diminuent en 2017.

Emplois stables

Les exploitations agricoles ont employé 153 900 personnes en 2017, un effectif stable par rapport à 2016. Deux tiers des chefs d'exploitations travaillent à plein temps tandis que les autres personnes engagées sont avant tout à temps partiel. Pendant l'année sous revue, 56 100 femmes étaient actives dans l'agriculture suisse, parmi lesquelles près de 3100 étaient cheffes d'exploitation, soit une hausse de 5% par rapport à l'année précédente. EF-SP

FISCALITÉ AGRICOLE

Un groupe pour combattre l'arrêt du Tribunal fédéral

Fabienne Morand

Le Groupement de revendication pour une imposition équitable des immeubles agricoles familiaux (GRIEF) est né lundi 7 mai à Apples. Le but: remonter des cas devant le Tribunal fédéral.

Les carottes sont bien cuites, les espoirs sont très minces, mais pas question pour autant de subir, bras croisés, l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 2 décembre 2011, impactant la fiscalité agricole. Pour rappel, une fortune commerciale d'un agriculteur en activité qui passe en fortune privée est soumise à l'impôt sur le revenu. Il s'élève à 40%, alors qu'avant il l'était sur le gain immobilier, soit à 7% sur Vaud, dès une durée de 24 ans de possession. Ce à quoi viennent s'ajouter 10% pour l'AVS. «Chaque jour nous voyons des agriculteurs traités inéquitablement par rapport à des privés, d'autres indépendants, des professionnels de l'immobilier», résume un fiscaliste.

Une décision dont l'effet rétroactif, sur tous les dossiers dont la taxation était en cours au 2 décembre 2011, a des conséquences dramatiques. «Nous pourrions nous coucher et ne plus bouger. Nous vous proposons la création d'un groupe motivé à retourner chaque grain de sable», a annoncé, lundi soir, Martine Meldem, paysanne à Apples et députée des Vert'libéraux au Grand Conseil vaudois. Plus de cinquante personnes avaient rejoint sa commune afin de connaître les buts de l'association pour une fiscalité équitable.

Au cas par cas

Le plan du Groupement de revendication pour une imposition équitable des immeubles agricoles familiaux (GRIEF), c'est de remonter un ou deux cas «devant le Tribunal fédéral pour clarifier des points qui peuvent l'être», a souligné le Pampignolais, avocat et député des Verts, Raphaël Mahaim. Prométerre, par la voix de son président Claude Baehler, a annoncé être dans la même démarche. Lundi soir, plusieurs personnes ont insisté pour que les deux entités se coordonnent et mettent leurs forces ensemble.

«Sur le plan politique fédéral, nous n'avons hélas plus de perspectives», a souligné le Verts Luc Recordon, avocat et ex-conseiller aux Etats, qui se bat depuis le début sur ce dossier. «Mais nous avons quand même des motifs d'espoir», a rassuré Raphaël Mahaim. L'arrêt du TF n'a pas défini de manière prépondérante ce qu'est la fortune privée». Dans certains cas, l'utilisation réelle fait que le bien est de la fortune privée, il n'y a donc pas de passage de l'un à l'autre. L'estimation raisonnable des parcelles que doit pratiquer le fisc vaudois est un second point. «Là, vos retours seront importants, je pense que le fisc va jouer le jeu.» Un autre élément sur lequel la commission fiscale du GRIEF veut se battre, c'est sur la circulaire 38 publiée un an et demi après l'arrêt du TF. «Maintenant nous avons la certitude qu'elle est allée plus loin que ce que les juges ont décidé», continue le député de Pampigny. Par contre, Raphaël Mahaim a suggéré que si un professionnel des finances «déclare que dans votre cas, le moins mauvais, c'est d'accepter la directive du Département des finances qui propose un rabais, limité dans le temps, sur l'impôt vaudois, alors il faut y aller et ne pas attendre». Les chances au TF restent minces et chaque cas est différent.

C'est face à ce filet d'espoir que Luc Recordon, Raphaël Mahaim, Serge Beck (ex-politicien, Le Vaud), Blaise Hoffmann (écrivain, fils de paysan), Marie-Claire et Michel Pecoud (agriculteurs, Le Vaud), Martine Meldem et quelques autres ont lancé le GRIEF. Les statuts et la cotisation (1000 francs d'entrée et 100 francs par an), qui permettra de payer des avocats fiscalistes, ont été validés par les participants à l'assemblée extraordinaire. Le comité élu lundi soir est composé des coprésidents Michel Pecoud et Martine Meldem, ainsi que de Luc Recordon, Alice Glauser (paysanne-vigneronne, conseillère nationale UDC, Champvent) et Laurent Chappuis (agriculteur, UDC, Cuarnens). Monika Senn officie comme secrétaire.

Michel Pecoud, (Le Vaud), Alice Glauser (Champvent), Luc Recordon (Jouxtens-Mézery), Martine Meldem (Apples) et Laurent Chappuis (Cuarnens) (de gauche à droite). F. MORAND

INFOS UTILES

Pour recevoir les statuts et autres documents distribués lors de l'assemblée: info@grief.ch. Un site internet sera bientôt en ligne.